



HEARST DOWNTOWN – HIGHWAY 11/ FRONT STREET CORRIDOR COMMUNITY IMPROVEMENT PROGRAM (CIP)

Building Façade Improvement Grant *Fact Sheet*

Purpose: To promote building façade renovation and improvement in line with CIP design guidelines for buildings and structures within the CIP designated area

What it does: Provides matching grant on eligible costs of up to 50% or \$17,500 (whichever is the lesser) for building façade improvements, and \$5,000 for building sides improvements, with a maximum of one (1) grant per property per year per improvement project

What is eligible:

- Restoration brick work, cladding, including exterior painting
- Replacement/restoration and addition cornices, eaves, parapets, windows, doors, other significant architectural features
- Replacement/restoration and addition exterior lighting
- Replacement/restoration and addition awnings, canopies, signs
- Modification of entrances, including accessibility improvements
- Other work as approved by Town

Any existing commercial (including industrial), multiple residential or mixed use (commercial and residential) property within the designated CIP area

Submission requirements:

- ✓ Completed application form (including description and cost estimates)
- ✓ Proof of ownership
- ✓ Authorization of Owner, if applicant is not the owner
- ✓ Proof of insurance
- ✓ Plans, drawings and/or other specifications
- ✓ 2 quotations from contractors

Evaluation:

- **First come first serve basis**
- Availability of municipal funds
- Consistency with design guidelines contained in “Hearst Downtown – Highway 11/Front Street Corridor Community Improvement Plan”

Program terms and conditions:

- Town reserves right to audit any project costs at expense of applicant
- Any costs incurred prior to written approval of application are not eligible
- Town may delay, reduce or cancel grant if applicant is in default of terms and conditions of program, or if work deviates from application and/or approval, or if contractor(s), etc. not paid, or if work is not commenced or is halted at any stage by applicant
- Town has right to provide subsequent owner(s) and authorized parties with any plans, drawings, designs, studies, reports produced pursuant to application
- Town has right to inspect the work and the property at any reasonable time
- Proposed work to meet all Federal, Provincial and local requirements, including issuance of required permits
- Tax arrears, utility payment arrears, outstanding work orders, etc. to be settled prior to grant approval
- Total of all grants and loans (excluding tax assistance) for any property cannot exceed 50% of the cost of rehabilitating the property
- Grants paid out following completion of approved work and submission of completed drawings, original invoices and evidence consultant(s), contractor(s), suppliers, etc. have been paid
- Grant paid on lesser of application cost estimate or actual costs of approved work

**Contact Nord-Aski Regional Economic
Development Corporation at (705) 362-7355
for additional funding assistance**



Corporation de développement économique régionale
NORD-ASKI
REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION
Une Société d'aide au développement des collectivités
A Community Futures Development Corporation



PROGRAMME D'AMÉLIORATION COMMUNAUTAIRE (PAC) DU CENTRE-VILLE ET DU COULOIR DE LA ROUTE 11/RUE FRONT DE HEARST

Octroi pour amélioration à façade de bâtiment

Feuille d'information

But: Encourager la rénovation et l'amélioration aux façades de bâtiments en ligne avec les lignes directrices de design du PAC pour les propriétés et structures dans la zone désignée du PAC

Détails de l'octroi: Fournir un octroi correspondant sur les coûts éligibles jusqu'à 50% ou 17 500 \$ (le moindre des deux) pour des améliorations aux façades de bâtiments, ainsi que 5 000\$ pour des améliorations aux côtés du bâtiments, avec un maximum d'un (1) octroi par propriété par année par projet d'amélioration.

Ce qui est éligible:

- Briquetage, bardage incluant peinture extérieure
- Remplacement/restauration et addition de corniches, avant-toits, parapets, fenêtres, portes, autres éléments architecturaux significatifs
- Remplacement/ restauration et addition d'éclairage extérieur
- Remplacement/ restauration et addition de marquises, auvents, enseignes
- Modification d'entrées, incluant les améliorations à l'accessibilité
- Autres travaux tels qu'approuvés par la Ville

Toute propriété existante commerciale (incluant industrielle), résidentielle multiple ou à affectation mixte (commerciale et résidentielle) dans la zone PAC désignée

Exigences de soumission:

- Formulaire de demande complété (incluant description et estimé de coûts)
- Preuve de propriété
- Autorisation du Propriétaire, si l'auteur de la demande n'est pas le propriétaire
- Preuve d'assurance
- Plans, dessins et/ou autres caractéristiques techniques
- 2 devis d'entrepreneurs

Évaluation:

- **Sur base 'premier arrivé – premier servi'**
- Disponibilité de financement municipal
- Consistance avec les lignes directrices de design contenues dans le "Programme d'amélioration communautaire (PAC) du Centre-ville et du Couloir de la route 11/rue Front de Hearst"

Conditions

- La Ville se réserve le droit de vérifier tous les coûts du projet aux frais de l'auteur de la demande
- Tous les coûts encourus avant l'approbation écrite de la demande ne sont pas éligibles
- La Ville peut reporter, réduire ou annuler l'octroi si l'auteur de la demande n'observe pas les conditions du programme, ou si le travail dévie de la demande et/ou de l'approbation, ou si le ou les entrepreneur(s), etc. ne sont pas payés, ou si les travaux ne sont pas commencés ou sont arrêtés en tout temps par l'auteur de la demande
- La Ville a le droit de fournir au(x) propriétaire(s) subséquent(s) et parties autorisées tous les plans, dessins, designs, études, rapports produits conformément à cette demande
- La Ville a le droit d'inspecter le travail et la propriété à tout moment raisonnable
- Le travail proposé doit répondre aux exigences fédérales, provinciales et locales, incluant l'émission des permis requis
- Les arrangements de taxes, les arrangements de paiements de services publics, les ordres de travail non exécutés, etc. doivent être réglés avant approbation de l'octroi
- Le total des octrois et prêts (excluant l'aide pour le paiement des taxes) pour toute propriété ne peut excéder 50% du coût de réhabilitation de la propriété
- Les octrois sont payés suite à l'achèvement des travaux approuvés et à la soumission des dessins complétés, etc., des factures originales et de l'évidence que les experts-conseils, entrepreneur(s), fournisseur(s), etc. ont été payés
- Octroi payé sur le moindre entre l'estimé du coût de la demande et les coûts réels des travaux approuvés

Communiquer avec la Corporation de développement économique régionale Nord-Aski au (705) 362-7355 pour de l'aide financière additionnelle



Corporation de développement économique régionale
NORD-ASKI
REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION
Une Société d'aide au développement des collectivités
A Community Futures Development Corporation